

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 66377

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Tunisie. Force est de constater que sur ce territoire les droits de l'homme sont régulièrement violés et qu'il reste aujourd'hui encore près de 1 000 prisonniers politiques (prisonniers d'opinion aussi) en prison. Ces individus sont victimes de traitements inhumains et dégradants. Cela a d'ailleurs été souligné par un récent rapport d'Amnesty International. Comment alors ne pas s'interroger sur la désignation de la Tunisie comme terre d'accueil des Jeux méditerranéens qui se déroulent actuellement! Choisir des pays bafouant les droits de l'homme semble être devenu une habitude puisque la Chine (autre lanterne rouge en la matière), et plus particulièrement la ville de Pékin, a été désignée pour organiser les Jeux olympiques de 2008. Il lui demande comment on peut laisser la Tunisie incarner les valeurs du sport comme la tolérance, le courage, le respect des différences... alors que ce pays n'en fait pas preuve à l'égard de ses citoyens.

Texte de la réponse

La France est attentive à la situation des droits de l'homme en Tunisie comme partout dans le monde. La promotion et le respect des droits de l'homme, dans tous leurs aspects, font partie intégrante du dialogue politique continu qu'elle entretient avec les autorités tunisiennes, au plus haut niveau. Ce dialogue politique a été récemment illustré par le déplacement, le 1er octobre, du ministre des affaires étrangères à Tunis, ainsi que par la visite, auparavant, du ministre délégué à la coopération et à la francophonie, au cours de laquelle la guestion des droits de l'homme a pu être abordée et une rencontre avec des représentants de la société civile tunisienne organisée. Les autorités françaises suivent par ailleurs avec la plus grande vigilance l'évolution de certains cas particuliers, tels ceux de la Lique tunisienne des droits de l'homme et de Mme Sihem Bensedrine. A ce titre, M. Charles Josselin a sollicité à son retour de Tunisie l'intervention de M. Slaheddine Maâoui, ministre délégué auprès du Premier ministre de Tunisie, chargé des droits de l'homme, afin que les autorités tunisiennes prennent des mesures d'apaisement à l'égard de Mme Bensedrine, qui a de fait bénéficié d'une mise en liberté provisoire le 11 août dernier alors qu'elle était emprisonnée depuis le 26 juin 2001. Les jeux Méditerranéens ont également été mis à profit par les autorités françaises afin de sensibiliser leurs interlocuteurs tunisiens à l'importance de tout ce qui concerne l'exercice des libertés publiques et des droits fondamentaux. C'est en ce sens que la ministre de la jeunesse et des sports, présente à Tunis à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de cette manifestation sportive, a tenu à rencontrer Mme Bensedrine ainsi que d'autres personnalités féminines tunisiennes engagées dans la défense des droits de l'homme en Tunisie.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri

Circonscription: Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 66377 Rubrique : Politique extérieure Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE66377

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5386 **Réponse publiée le :** 5 novembre 2001, page 6301